

CONFÉRENCE PARIS 10 JUIN 2022 (Luis Pla Alós)

LE RITE FRANÇAIS DANS LA MAÇONNERIE ESPAGNOLE DU XXI^e SIÈCLE

Afin de comprendre la situation actuelle de la maçonnerie en Espagne et, plus précisément du Rite Français, il faut revoir l'histoire de notre pays.

Du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, nous observons que les diverses périodes qui ont marqué l'histoire de l'Espagne ont eu un impact négatif sur le développement de la maçonnerie, en faisant que sa réalité soit bien différente de celle des pays de notre entourage.

Non seulement en ce qui concerne le plus faible nombre de Loges et de Frères, mais aussi pour le travail lui-même dans les Loges, parce que la transmission maçonnique pérenne dans le temps n'a pas pu avoir lieu.

Je vais me limiter à schématiser les diverses périodes de répression-liberté-répression, afin que vous puissiez comprendre les rares périodes de liberté dont a disposé la maçonnerie en Espagne.

XVIII^e siècle

Pendant le Siècle des Lumières, la maçonnerie n'a pas existé de manière organique en Espagne. Pour l'ensemble de l'Espagne nous n'avons la trace que de 5 ou 6 Loges, avec une présence sporadique, pas très significative, puisque toutes étaient composées majoritairement d'étrangers, essentiellement des Anglais.

Ce vide maçonnique est dû essentiellement au fait que pendant ce siècle, l'Espagne s'est trouvée largement sous l'emprise de l'église catholique. Marquée par une large influence de l'Inquisition, les bulles du Pape Clément XII de 1738 et du Pape Benoît XIV en 1751, qui excommuniaient les francs-maçons, elle a eu un fort impact en Espagne, à la différence de la Grande Bretagne protestante, la France et l'Empire autrichien catholiques dont les monarques n'appliqueront pas ces bulles papales.

Cependant, en Espagne les Bourbons, Philippe V et Ferdinand VI, les firent respecter immédiatement à travers la promulgation de nombreux décrets d'interdiction de la maçonnerie, avec les persécutions et la répression qui s'en suivaient et qui sont restées en place jusqu'en 1808, à la fois de la part de l'Inquisition et des monarques Bourbon successifs.

XIX^e siècle

C'est en 1808, à partir de l'invasion française et de la suppression de l'Inquisition pendant le règne de Joseph Bonaparte, que l'on trouve la création de la première Grande Loge Nationale, sous les auspices français.

Pendant cette période qui n'a duré que six ans, apparaissent des Loges composées essentiellement de citoyens français et espagnols illustrés. Ce sont des Loges qui sont influencées par l'idéologie révolutionnaire des troupes napoléoniennes.

Avec la défaite française et le retour sur le trône espagnol du Bourbon, Ferdinand VII, un roi absolutiste, l'un des plus néfastes de l'histoire de l'Espagne, l'Inquisition revient et elle publie immédiatement un ordre d'interdiction condamnant la maçonnerie, avec la répression qui s'en suit contre les maçons et les citoyens illustrés en général, également appelés « afrancesados » ou francisés.

Pendant le règne de Ferdinand VII démarre une dure répression de la maçonnerie, la plus dure et la plus longue de l'histoire de l'Espagne, uniquement dépassée par la dictature de Francisco Franco.

Pour nous faire une idée de la situation de l'Espagne à ce moment-là, il faut dire que la dernière exécution par l'Inquisition, à travers ce qui s'appelle « Juntas de Fe », a été celle du Maître Cayetano Ripoll, pendu pour ses croyances déistes, à Valence, en 1826.

À cause des interdictions et des persécutions continues, ce n'est que lors de la Constitution espagnole de 1869, que la maçonnerie espagnole a pu se développer avec une certaine normalité mais, surtout, à partir de la proclamation de la Ière République Espagnole de 1873, et ce n'est que lors de la Constitution Espagnole suivante de 1876 que la maçonnerie commencera à avoir une forte croissance, avec l'approbation de la loi sur les associations de 1887, lorsque pour la première fois en Espagne la maçonnerie réunit les conditions nécessaires pour sa légalisation.

Cependant, une fois de plus, entre 1896 et 1900, la maçonnerie retombe en disgrâce essentiellement parce qu'on la rend responsable de la perte des dernières colonies espagnoles (Cuba, Philippines, Puerto Rico...). De larges secteurs de la société, influencés par l'église catholique, accusèrent la maçonnerie de connivence avec les indépendantistes pour la perte de ces colonies. Ainsi, la maçonnerie espagnole entre dans une situation critique que la mène à nouveau à sa quasi disparition.

Nous pouvons dire que pendant le XIXe siècle, la maçonnerie n'a disposé que d'une période de 27 ans continue, d'une certaine normalité.

XX^e siècle

La maçonnerie espagnole entre dans le XXe siècle avec une profonde crise. C'est à partir de 1901 que l'on commence à voir une nouvelle recomposition de la maçonnerie qui se développera jusqu'à l'arrivée de la IIe République, en coïncidant avec sa plus grande apogée.

Cependant, lors de ce premier tiers du XXe siècle, une fois de plus, une dictature est mise en place en Espagne, entre 1923 et 1930, appelée la dictature de Primo de Rivera qui, bien que ne poursuivant pas la maçonnerie avec la même cruauté que lors des époques précédentes, l'affaiblit. Pendant cette période les Loges qui demeurent dans la clandestinité se politisent en défense des libertés, contre le clergé et contribuent même, à être des foyers de propagande, à l'origine d'initiatives contre la dictature.

La proclamation de la IIe République, le 14 avril 1931, est accueillie avec une très grande satisfaction par la famille maçonnique, qui s'était caractérisée par la défense des valeurs républicaines, conjointement à un profond anticléricalisme.

Pendant la IIe République (de 1931 à 1939) la maçonnerie espagnole se politise et se fragmente à la fois. Dans les Cortes Constitutives de la IIe République, 119 des 575 sièges étaient occupés par des maçons, presque 21%, la plupart d'entre eux appartenant à des partis progressistes et républicains.

Le 18 juillet 1936, le dictateur Francisco Franco, avec l'appui des latifundistes, banquiers et de la hiérarchie de l'église catholique, fit un coup d'état qui sera le début de la guerre civile, la période la plus tragique de notre histoire.

Avec la victoire du fascisme en Espagne, le 1er avril 1939, s'ouvre l'une des périodes les plus sombres pour les maçons espagnols. Franco attribue à ce qu'il appelle l'alliance « judéo-maçonnique » tous les maux de l'Espagne, en justifiant ainsi son coup d'état et la persécution et répression qui s'en suivent.

Deux mois à peine après le soulèvement militaire, le général Franco dictait déjà le premier décret d'interdiction et de persécution de la maçonnerie. En 1938, il ordonna le retrait et la destruction de tous les symboles maçonniques, en les considérant contraires à l'église catholique.

Selon les termes du professeur Ferrer Benimeli « ... *tous les maçons qui n'ont pas pu fuir de ce que l'on appelle la zone nationale (occupée) ont été assassinés ou fusillés. Le simple fait d'être maçon était suffisant pour que des centaines de personnes soient exécutés, sans autre motif* ».

En 1938, avec la ville de Salamanca entre les mains des troupes franquistes, un musée a été créé pour faire endoctriner le public sur les dangers de la maçonnerie. Une Loge est reconstituée dans le musée, avec des personnes portant capuches noires, dans le but de ridiculiser les maçons. Ce musée restera en place jusqu'à l'arrivée de la démocratie et, actuellement, il est le siège du Centre de documentation sur la mémoire historique.

Exécutions, emprisonnements, tortures, exil... attendaient les maçons espagnols. Leur persécution a été implacable, jusqu'à leur suppression totale.

Comme si la répression pendant la guerre civile n'avait pas été suffisante, un an après la fin de celle-ci, le 1er mars 1940, le gouvernement franquiste créa ce que l'on appelle « le Tribunal spécial pour la répression de la maçonnerie et le communisme » (Il faut dire que Franco sous le terme de communisme englobaient socialistes, anarchistes et républicains en général). Le lendemain, le Bulletin officiel de l'État publiait la loi d'application concernant ce Tribunal, une loi à caractère rétroactif qui permettait d'exproprier leurs biens et d'appliquer des peines de prison.

Voici quelques extraits de paragraphes de cette loi :

Article Six : Ce sont des circonstances aggravantes dans la qualification maçonnique, d'avoir obtenu l'un des grades allant du dix-huitième au trente-troisième.

Article Sept : Tous ceux qui, avant la publication de cette loi, auraient appartenu à la maçonnerie, sont dans l'obligation de présenter auprès du gouvernement une déclaration de rétractation dans un délai de deux mois.

Dans la pratique, ils les obligeaient à se rétracter publiquement et à dénoncer les autres Frères. Bien entendu, les anciens maçons ne pouvaient pas travailler dans la fonction publique.

Ce Tribunal de répression de la maçonnerie et du communisme a été actif de 1940 à 1963, lorsqu'il a été remplacé par le Tribunal d'ordre public, un tribunal de répression politique.

Il n'existe pas de chiffres exacts, car pour justifier sa répression, le franquisme accusa des maçons qui ne l'étaient pas, mais des milliers ont été fusillés, exilés et poursuivis.

Avec la dictature franquiste qui dura 40 ans, la maçonnerie disparût entièrement en Espagne.

Sauf dans certains cimetières ou bâtiments isolés, il n'en reste aucune trace.

L'époque de plus grande expansion et influence de la maçonnerie en Espagne a été sans doute celle de la dernière décennie du XIXe siècle et du premier tiers du XXe siècle, jusqu'à la chute de la IIe République. Une période d'environ quarante ans. À cette époque, les Loges étaient très engagées vis à vis du progrès social. Elles ont été de véritables écoles de formation des citoyens, où ont cohabité des citoyens de différentes classes sociales et idéologies.

En ce qui concerne le Rite Français, pendant les périodes historiques que nous avons citées, il n'y en a aucune trace, sauf dans quelques Loges de Catalogne. Le Rite majoritaire, pour ne pas dire presque exclusif, était le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Comme nous l'avons vu, en Espagne il n'y a pas eu de continuité historique et encore moins de transmission de la maçonnerie, comme cela a pu être le cas dans les pays de notre entourage comme la France, la Belgique, la Grande Bretagne... voire même le Portugal.

Avec l'approbation de la Constitution espagnole en 1978 arrive la démocratie en Espagne. Cependant, la maçonnerie ne sera légalisée en Espagne que le 19 mai 1979 et il a fallu que ce soit à travers une décision judiciaire, car une résolution du ministère de l'Intérieur l'avait déclarée illégale. Rappelons un fait curieux, le Parti communiste a été légalisé en 1977, en Espagne, alors que la première association maçonnique ne l'a été que deux ans plus tard.

Les grandes Obédiences maçonniques actuelles ont commencé à se constituer à partir de ce moment-là, à travers des Loges avec des Frères revenus de l'exil ou des étrangers, bien que l'on puisse dire qu'elles repartent à zéro.

En 1980, s'est constituée la Grande Loge Symbolique Espagnole.

En 1982, s'est constituée la Grande Loge d'Espagne et s'est refondée la Fédération Espagnole du Droit Humain.

En 2005, s'est constituée la Grande Loge Féminine d'Espagne

Nous pouvons observer que l'Obédience maçonnique la plus ancienne actuellement en Espagne n'a que 42 ans d'existence.

XXI^e siècle

Nous entrons dans le XXI^e siècle avec une réalité qui est encore très différente de beaucoup de pays de notre entourage, en ce qui concerne le nombre de Loges et de maçons. En Espagne, rares sont les Loges ayant une continuité sans interruption de plus de 30 ans.

Dans le panorama maçonnique actuel, nous pouvons distinguer deux grands blocs.

Celui représenté par la Grande Loge d'Espagne, qui dépend de la Grande Loge Unie d'Angleterre, qui est majoritaire, bien qu'une grande partie de ses Loges se trouvent sur la côte méditerranéenne et ne soient composées que par des maçons anglais qui travaillent en anglais.

Et celui représenté par ce que l'on appelle l'EME (Espace maçonnique espagnol), libéral et adogmatique, qui réunit la Grande Loge Symbolique espagnole, le Droit Humain, la Grande Loge Féminine d'Espagne et les Loges espagnoles du Grand Orient de France.

La situation du Rite Français dans l'Espagne actuelle (données approximatives) :

La Grande Loge d'Espagne : 144 Loges. Dont 4 Loges travaillent au Rite Français.

La Grande Loge Symbolique espagnole : 65 Loges. Dont 9 Loges travaillent au Rite Français.

Le Droit Humain : 11 Loges. Aucun travail dans le Rite Français.

La Grande Loge Féminine d'Espagne : 10 Loges. Aucun travail dans le Rite Français.

Les Loges espagnoles du Grand Orient de France : 11 Loges. Dont 7 Loges travaillent au Rite Français.

Parmi un total de 260 Loges des Obédiences les plus représentatives en Espagne, seul 20 Loges (7,69%) travaillent au Rite Français.

Citer la présence du Gran Capítulo General de España – Rito Francés, fondé en octobre 2010, sous les auspices du « *Grand Chapitre Général du Grand Orient de France-Rite Français* ». Actuellement il a

quatre Souverains Chapitres avec des Frères de Loges de la Grande Loge Symbolique espagnole y de Loges espagnoles du Grand Orient de France.

En analysant le panorama maçonnique actuel, nous voyons que le Rite dominant est le Rite Écossais Ancien et Accepté. Pour moi, le problème, et il s'agit d'une opinion très personnelle, c'est que la plupart des Loges développent un travail exclusivement introspectif, je dirais même ésotérique, avec une très faible, voire nulle, projection vers l'extérieur. Je ne mets pas en doute que la plupart des membres de ces Loges ont une grande conscience sociale, mais peut-être que les traces de notre histoire, déjà mentionnée, et l'absence d'une transmission maçonnique, en sont la cause. Parler dans ces Loges de sujets de société se confond avec parler de politique, parler de laïcité se confond avec parler de religion.

La maçonnerie espagnole, sauf quelques rares exceptions, ne travaille pas sur la laïcité, c'est un sujet dont on ne débat pas dans les Loges. En majorité, la Bible est le Livre de la Loi dans les Loges. Même les Obédiences maçonniques qui se définissent comme en défense de la Laïcité, font fi de ce sujet.

Le 9 décembre, Journée internationale de la Laïcité et de la Liberté de Conscience n'est pas célébré par les Obédiences maçonniques en Espagne, comme c'est le cas en France.

Une partie importante de la maçonnerie espagnole ne le considère pas comme un héritage des maçons et des maçonnes qui, entre la fin du XIXe siècle et jusqu'à la dictature franquiste, ont défendu essentiellement les valeurs républicaines, celles des Lumières et qui ont lutté contre l'obscurantisme de l'église catholique.

C'est là et maintenant, que prend toute son importance le Rite Français.

L'Humanisme et les valeurs de Liberté, Egalité, Fraternité, Solidarité et Laïcité qui sont dans l'esprit du Rite Français sont plus nécessaires que jamais, et elles doivent être débattues, comprises, assimilées et extériorisées dans les Loges.

À un moment historique, où les valeurs éthiques sont en déclin, où le néolibéralisme s'impose et que le système public perd du terrain, où la xénophobie et l'homophobie gagnent du terrain, dominé par le médiatique, les intérêts économiques, les fake news, la paresse intellectuelle... où la Laïcité n'est pas défendue..., les Loges doivent devenir, tout comme l'ont fait nos ancêtres, des écoles de formation des citoyens, dans une maçonnerie combative héritière des Lumières et, pour cela, quel meilleur outil que le Rite Français.

Le Rite Français non seulement est minoritaire en Espagne, il est également un grand inconnu et souvent incompris.

Le Rite Français est réflexif et adogmatique par essence.

Dans la société actuelle, notre devise de Liberté, Égalité et Fraternité, est vide de contenu.

Le Rite Français du XXIe siècle a l'obligation de redonner du sens à cette devise.

Unir ce qui est éparé dans une société où la majorité vit retranchée derrière ses positions. Unir ce qui est éparé en se fondant sur nos valeurs.

Dans ce sens, le Gran Capítulo General de España – Rito Francés, a un grand travail à faire et une grande responsabilité concernant la diffusion du Rite Français et de nos valeurs. Mais nous avons déjà vu la faiblesse de la maçonnerie en général, en Espagne, bien que dans le monde globalisé où nous vivons, c'est également du ressort d'autres puissances maçonniques de soutenir le travail qui pourra être fait dans notre pays.